

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 10 juin 2014**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 10 juin 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

**2014-06-157**

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Comptes à payer pour la Fête nationale
- 3- Utilisation des tables et des chaises du Centre municipal pour la Fête nationale
- 4- Réquisition des services du concierge pour la Fête nationale
- 5- Dissolution du Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide: demande
- 6- Liste des fournisseurs de la Municipalité
- 7- Demandes de commandites aux fournisseurs de la Municipalité pour la Fête nationale
- 8- Temps supplémentaire de la coordonnatrice des loisirs pour la Fête nationale
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2- Comptes à payer pour la Fête nationale**

**2014-06-158**

Considérant que certains comptes doivent être payés pour la Fête nationale le 24 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'approuver le paiement des factures suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Mira Amusements, location de jeux gonflables | 2 529,45 \$ |
| - Geneviève Pelletier, cours de Zumba          | 175,00 \$   |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 10 juin 2014**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**3- Utilisation des tables et des chaises du Centre municipal pour la Fête nationale**

2014-06-159

Considérant que le Comité de la Fête nationale désire emprunter les tables et les chaises se trouvant au Centre municipal afin de les utiliser lors de la messe et du dîner qui auront lieu dans le cadre des activités de la Fête nationale le 24 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'autoriser le Comité de la Fête nationale à utiliser les tables de plastique ainsi que les chaises de plastique de couleur orange se trouvant au Centre municipal, et ce, pour les activités du 24 juin 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Réquision des services du concierge pour la Fête nationale**

2014-06-160

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de requérir les services de Monsieur Michel Auclair, concierge de la Municipalité, pour un maximum de trois heures réparties sur l'ensemble de la journée du 24 juin 2014, selon les besoins, afin de faire le ménage au Centre municipal et de voir à l'approvisionnement en papier hygiénique et en papier à main dans les salles de toilettes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- Dissolution du Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide : demande**

Les membres du Conseil municipal discutent de la possibilité de demander la dissolution de l'ancien Comité de la Fête nationale. La directrice générale et secrétaire-trésorière indique au Conseil municipal que les administrateurs de ce Comité n'étaient pas nommés par la Municipalité et que le Conseil municipal n'a donc pas le pouvoir d'en nommer de nouveaux. La Municipalité n'a pas de copie de la charte du Comité de la Fête nationale.

**6- Liste des fournisseurs de la Municipalité**

2014-06-161

Considérant que le Comité de la Fête nationale désire solliciter des fournisseurs de la Municipalité afin d'obtenir des commandites;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 10 juin 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- de préparer une liste en format PDF contenant les noms et les adresses des fournisseurs de la Municipalité ainsi qu'une liste en format Excel contenant seulement les noms de ces mêmes fournisseurs;
- de remettre une copie de ces deux listes à Madame Carole Laroche, conseillère municipale, et à Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- Demandes de commandites aux fournisseurs de la Municipalité pour la Fête nationale**

**2014-06-162**

Considérant qu'il serait plus approprié que ce soit la Municipalité qui sollicite certains de ses fournisseurs afin d'obtenir des commandites pour l'organisation de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU que la Municipalité envoie à certains de ses fournisseurs une demande de commandite pour l'organisation de la Fête nationale, et que cette demande soit préparée et signée par Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8- Temps supplémentaire de la coordonnatrice des loisirs pour la Fête nationale**

**2014-06-163**

Considérant que l'article 4.3 du contrat de service de Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs, stipule qu'elle ne peut excéder 520 heures de travail sans obtenir l'accord préalable de la Municipalité;

Considérant que les services de la coordonnatrice des loisirs sont requis le 24 juin 2014 pour la gestion des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de payer à Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs, les heures excédentaires découlant de sa journée de travail du 24 juin 2014 advenant le cas où il s'avérerait impossible pour elle de réduire son horaire de travail au cours des semaines suivantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Les membres du Conseil municipal étant tous présents, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour.

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 10 juin 2014**

**2014-06-164**      9- **Réparation de la remorque réfrigérée**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser la réparation de la remorque réfrigérée appartenant à l'ancien Comité de la Fête nationale, le tout pour un montant maximal de 550 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-06-165**      10- **Inventaire des biens de l'ancien Comité de la Fête nationale**

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent obtenir un inventaire des biens appartenant à l'ancien Comité de la Fête nationale et veulent savoir où sont entreposés ces biens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander aux administrateurs de l'ancien Comité de la Fête nationale de fournir une liste écrite des biens appartenant à ce Comité en y indiquant leur lieu d'entreposage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-06-166**      11- **Fourrière pour chiens : appel de candidatures**

Considérant que la Municipalité n'a pas de personnel pour s'occuper des chiens errants en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal ni d'endroit pour garder ces animaux;

Considérant que la Municipalité ne possède pas l'équipement approprié pour la capture de chiens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de publier dans les journaux locaux un appel de candidatures pour obtenir les services d'une fourrière pour chiens, incluant la capture, l'hébergement et l'euthanasie des chiens, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-06-167**      12- **Surplus de la Fête nationale : attribution**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que si les activités de la Fête nationale 2014 génèrent des surplus, c'est-à-dire que la contribution de la Municipalité ne dépasse pas le montant de 4 000 \$ représentant le budget alloué pour cette activité (réf. résolution

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 10 juin 2014**

No 2014-04-91), ces surplus seront réservés pour l'organisation de la Fête nationale 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- Remise des documents et des clés de l'ancien Comité de la Fête nationale**

2014-06-168

Considérant que les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'obtenir tous les documents originaux de l'ancien Comité de la Fête nationale (charte, documents comptables, correspondance, etc.) ainsi que toutes les clés donnant accès aux locaux qui étaient réservés à ce Comité dans les édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander aux administrateurs de l'ancien Comité de la Fête nationale de remettre à la Municipalité, dans les meilleurs délais, tous les documents originaux de ce Comité ainsi que toutes les clés donnant accès aux locaux qui étaient réservés à ce Comité dans les édifices municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**15- Levée de la séance**

2014-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire